

Actualités 2019/2020

Docteur Isabelle HERVE - CRHST Normandie



Points d'actualité 2019-2020

- 1. Note DGS relative à la prévention de l' œdème pulmonaire de surcharge post-transfusionnel**
- 2. Dossier de demande de renouvellements de dépôt**
- 3. Arrêté du 15 mai 2018 fixant les conditions de réalisation des examens de biologie médicale d'immuno-hématologie érythrocytaire**

1. Note DGS relative à la prévention de l'œdème pulmonaire de surcharge post-transfusionnel

- EIR fréquents et graves (235 en 2017 avec forte imputabilité transfusionnelle)
- **1^{ère} cause de mortalité transfusionnelle**
- Peuvent être **limités par le respect des recommandations**
- 60% survenus lors de la transfusion d'un CGR et dans **40% recommandations non respectés** au vu du profil du patient

1. Note DGS relative à la prévention de l'œdème pulmonaire de surcharge post-transfusionnel

- **Actions de sensibilisation à mener auprès de prescripteurs, et notamment des internes, et des IDE:**
 - Identification des patients et des circonstances à risque de survenue
 - Transfusion fractionnée
 - Respect du débit de transfusion
 - Surveillance du patient et évaluation post-transfusionnelle CGR par CGR
- **Documents nationaux:**
 - Rapport ANSM 2013
 - Recommandations HAS 2014 transfusion des CGR homologues/ chapitre dédié à la transfusion en gériatrie (p44)
- **Documents régionaux diffusés en 2015**
 - Procédure de transfusion des personnes âgées et à risque de surcharge
 - Fiche outil OAP de surcharge (IDE)
 - Document d'information des patients transfusés en HDJ

2. Renouvellement des autorisations de dépôts de sang

- Le dossier à adresser à l'ARS doit comporter :
 - Le projet d'établissement
 - La convection signée avec l'EFS et ses annexes
- L'autorisation est délivrée par le DG ARS, qui a 4 mois pour informer l'ES de son avis
- ➔ Début mai pour les autorisations à renouveler début septembre 2019
- ➔ Début juin pour les autorisations à renouveler pour début octobre 2019.

3. Arrêté du 15 mai 2018 fixant les conditions de réalisation des examens de biologie médicale d'immuno-hématologie érythrocytaire.

- Reprend les exigences du SDNTS
 - **Sécurité transfusionnelle optimale en développant le lien entre la réalisation de examens IH des receveurs et la délivrance**
 - **Lien indissociable entre la réalisation de l'IH et la délivrance des PSL**
- Impose le transfert des résultats IH des laboratoires vers le site de délivrance de l'EFS (ou du dépôt de délivrance)
- Dans le cas contraire: envoi des tubes pour réalisation des 2 déterminations au site (EFS ou ES) pour délivrance des PSL
- **Date butoir fixée par l'EFS pour la mise en place du transfert des résultats vers le site de délivrance de l'EFS = 1^{er} juillet 2019**

Merci de votre attention

Isabelle HERVÉ : CRHST Normandie

